

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

A la Une



Edito

. Les opérateurs télécoms, acteurs clés de la compétitivité de l'économie française



Nouvelles des télécoms

. 25,4 millions d'abonnements à haut et très haut débit fixe fin juin 2014
 . Le marché mobile reste dynamique au 2ème trimestre 2014
 . Diffusion de la TNT en France : la concurrence progresse
 . L'ARCEP a adopté trois décisions de règlement de différend
 . Pouvoir de sanction de l'ARCEP : le décret a été publié cet été



Secteur postal

. Un nouvel accès ciblé dédié au secteur postal est en ligne sur le site de l'ARCEP



France

. Couverture mobile : près de 14 000 sites 4G sont en service en France selon l'ANFR
 . Un projet de loi relatif au numérique pour 2015



Utilisateurs

. Fiabilité des cartes de couverture mobile : les opérateurs ont corrigé leurs cartes



Affaires européennes et internationales

. L'avenir des fréquences 700 MHz : Pascal Lamy remet un rapport à Commission européenne



Ecosystème numérique

. Les MOOCs font aussi leur rentrée !



Interview vidéo

. Vinton Cerf, co-inventeur du protocole TCP/IP, chef évangéliste chez Google, et Louis Pouzin, inventeur du datagramme et de Cyclades, le premier réseau fonctionnant sur

EDITO

Les opérateurs télécoms, acteurs clés de la compétitivité de l'économie française

France Stratégie (CGSP) a publié cette semaine une très intéressante étude d'où il ressort que l'amélioration de l'efficacité et de la productivité des secteurs pas ou peu exposés à la concurrence internationale est un élément clé de la compétitivité de l'économie dans son ensemble, notamment bien sûr, des entreprises soumises elles à la concurrence internationale.

Or le coût et le prix des biens et des services des secteurs abrités sont souvent, en France, selon l'étude, plus élevés que dans d'autres pays, comme l'Allemagne. Ils constituent donc des charges pour les entreprises qui exportent des biens ou des services.



Les opérateurs de communications électroniques français ne sont pas directement soumis à la concurrence d'opérateurs étrangers. Or les entreprises françaises dépensent, chaque année, près de 15 milliards d'euros de services de communications électroniques (téléphonie, accès à internet, services spécialisés...). L'efficacité du secteur des télécoms est donc un enjeu essentiel. Ceci a justifié que l'État, et notamment le régulateur, assure une forte animation concurrentielle entre les opérateurs nationaux du secteur, depuis l'ouverture du marché en 1997.

Cette politique publique de long terme a porté ses fruits : cela a permis aux entreprises françaises, au cours des 3 dernières années, d'économiser 3 milliards d'euros de charges.

Ces résultats ont demandé beaucoup d'efforts (investissements, réorganisation, etc.) aux opérateurs, efforts qu'ils poursuivent. Mais cela les a rendus plus efficaces et plus productifs. Poussés par l'animation concurrentielle à innover sans cesse, ils sont ainsi aujourd'hui mieux à même, à la fois de se diversifier, s'ils le souhaitent, en France ou dans d'autres pays, et d'affronter une autre forme de concurrence : celle des grands acteurs de l'internet, des plateformes et des producteurs de terminaux.

Dans ce contexte, on ne peut que se féliciter des récents messages envoyés par le Premier ministre indiquant que le gouvernement veut accroître la concurrence, et du nouveau ministre de l'économie déclarant qu'il faut favoriser l'innovation, notamment dans et par l'économie numérique.

> [L'étude de France Stratégie](#)

Jean-Ludovic Silicani
Président de l'ARCEP



le principe de l'internet



Ils ont dit

. Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique



Le chiffre de la semaine

. 4



AGENDA

Le collège de l'ARCEP se réunit tous les mardis et tous les jeudis.

■ A venir

2 décembre

. Réunion plénière du GRACO (Groupe d'échanges entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs).

9 octobre

. L'ARCEP organise son colloque international annuel sur le thème : *Vers la "grande convergence" des réseaux de communications électroniques ?* - [Programme / inscriptions](#)

30 septembre et 1er octobre

. Jacques Stern, membre du collège, participera à la réunion annuelle du réseau FRATEL qui se tiendra à Marrakech sur le thème : *"Quelles fréquences et quelle gestion du spectre pour répondre aux besoins de demain pour le secteur des communications électroniques ?"* - [En savoir plus](#)

17 septembre

. Pierre-Jean Benghozi, membre du collège, participera au 5ème forum des territoires organisé par Altitude Infrastructure.

10 et 11 septembre

. Daniel-Georges Courtois et Jacques Stern, membres du collège se rendront aux Etats-Unis pour échanger avec les acteurs publics et privés des télécoms et de l'internet.

10 septembre

. Pierre-Jean Benghozi recevra Lijuan Zhang, vice-directrice générale du ministère chinois de l'industrie et de la technologie informatique.

. Philippe Distler, membre du collège, rencontrera en Auvergne le président du conseil régional, René Souchon. Il sera accompagné de Paul Champsaur, chargé d'une mission par le gouvernement portant sur l'avenir du réseau de cuivre.

■ Dans le rétroviseur

16 juillet

Philippe Distler, membre du collège de l'Autorité, et Benoit Loutrel, directeur général de l'Autorité, ont participé à la Commission consultative régionale pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT) d'Alsace - [Le compte-rendu](#)

3 juillet

L'ARCEP a auditionné les responsables de Bouygues Telecom, Free, Numericable, Orange et SFR dans le cadre de la préparation de son avis à l'Autorité de la concurrence relative au rachat de SFR par Numericable.

DU CÔTÉ DE LA RÉGULATION



NOUVELLES DES TÉLÉCOMS

25,4 millions d'abonnements à haut et très haut débit fixe fin juin 2014



L'ARCEP a publié, le 4 septembre, son observatoire du haut et du très haut débit fixe pour le 2ème trimestre 2014. En voici les principaux résultats.

Sur le marché de détail

Le nombre d'abonnements au très haut débit (débit maximum descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s) s'élève à plus de 2,3 millions (+130 000 sur le trimestre), dont :

- 715 000 abonnements en fibre optique de bout en bout (+75 000 sur le trimestre, +68% en un an). Le nombre d'abonnements à très haut débit via une offre FttH représente désormais 21% des logements éligibles à cette technologie,

- en croissance de un point en un trimestre.
- 820 000 autres abonnements dont le débit est supérieur à 100 Mbit/s (+15.000 en un trimestre, +19% en un an)
- 810 000 autres abonnements dont le débit est supérieur à 30 Mbit/s, y compris les abonnements en VDSL2 à très haut débit (+35 000, +23% en un an)

Le nombre d'abonnements au haut débit atteint 23,1 millions (+45 000 sur le trimestre), dont 22,6 millions en technologie DSL dont le débit est inférieur à 30 Mbit/s.

Sur le marché de gros

- 12 millions d'accès sont dégroupés au 30 juin 2014, soit une hausse de 714 000 lignes en un an (+ 6,4%).
- 8,6 millions de logements sont éligibles à des services à très haut débit via les réseaux câblés. Le câblo-opérateur poursuit la modernisation de son réseau : au sein de ce parc, 5,6 millions de logements sont éligibles à des services à très haut débit à 100 Mbits/s (+ 4,5 % en un trimestre).
- Les opérateurs maintiennent le rythme de déploiement des réseaux FttH : 3,4 millions de logements sont désormais éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 36 % en un an. Dans plus de la moitié de ces logements (58 % précisément), au moins deux opérateurs sont en mesure de commercialiser des offres (+ 43 % sur un an).

Certains logements peuvent bénéficier de plusieurs accès au très haut débit, par réseau câblé, réseau FttH, ou réseau cuivre. L'ouverture du VDSL2 à l'échelle nationale depuis le 1er octobre 2013 a ainsi permis à plus de 2,8 millions de lignes de cuivre d'être éligibles au très haut débit.

Au total, 11,6 millions de logements sont éligibles à des services à très haut débit supérieur ou égal à 30 Mbits/s, dont 7,1 millions à très haut débit supérieur ou égal à 100 Mbits/s.

[Le communiqué](#)

[Le marché de détail](#)

[Le marché de gros](#)

La croissance du marché mobile français se poursuit au 2ème trimestre

Le nombre total de cartes SIM en service atteint 78,4 millions (+886.000 en un trimestre, +4,8% de croissance annuelle). La croissance reste dynamique et est portée par celle des forfaits. Le nombre de forfaits " classiques " s'élève ainsi à 55,7 millions en France (+675 000 en un trimestre) auxquelles s'ajoutent 7,6 millions de cartes MtoM (+340 000 en un trimestre, soit +25% en un an) et 15,2 millions de cartes prépayées.

En métropole, parmi les 75,7 millions de cartes en service, 66,9 millions sont souscrites auprès des opérateurs de réseau, et 8,8 millions auprès des opérateurs virtuels (MVNO), soit une part de marché de 11,6%, en croissance.

Grâce au développement des offres forfaitaires sans engagement, la part des forfaits libres d'engagement (c'est-à-dire les abonnements souscrits sans durée d'engagement et ceux dont la période d'engagement est terminée) ne cesse d'augmenter (+8 points en un an), et atteint 47,4%.

Le nombre de numéros portés (conservés après un changement d'opérateur) s'élève à 1,2 million sur le trimestre (-15,2% en un an).



[L'observatoire](#)

Diffusion de la TNT en France : la concurrence sur le marché de gros progresse



L'ARCEP a publié, le 3 septembre, les résultats de son observatoire du marché de la diffusion de la télévision numérique terrestre en France pour l'année 2013. Cet observatoire présente les parts de marché de l'opérateur historique TDF et de ses concurrents sur ce marché spécifique. Ce suivi est important pour l'ARCEP qui régule le marché de gros amont des services de diffusion de la TNT.

Sur le marché de gros " aval ", celui où les multiplex achètent à un diffuseur une prestation de diffusion de leurs signaux sur différentes zones géographiques, la part de marché des diffuseurs alternatifs progresse et atteint 30,6% des fréquences diffusées, au 31 décembre 2013.

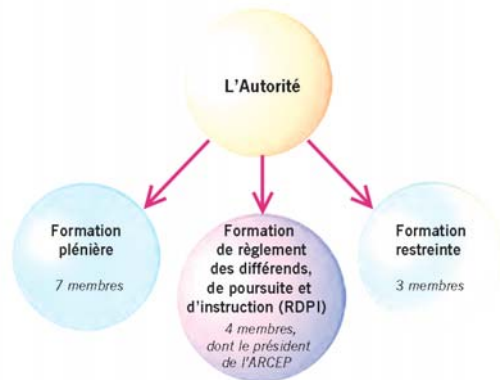
La concurrence dans les infrastructures se développe également puisque les multiplex utilisent de manière croissante les sites de diffusion et les antennes gérés par les diffuseurs alternatifs. A la fin de l'année 2013, environ 17,5% des fréquences étaient diffusées à partir des sites de diffusion des concurrents du diffuseur historique. A cette même date, environ 24,9% des fréquences étaient diffusées à partir des systèmes antennaires des concurrents du diffuseur historique.

[L'observatoire](#)

Pouvoir de sanction de l'ARCEP : le décret a été publié cet été

Le décret relatif au pouvoir de sanction de l'Autorité, rétabli par ordonnance en mars 2014, a été publié au *Journal officiel* le 3 août dernier. Il fixe les modalités d'application du pouvoir de sanction de l'ARCEP et les conditions dans lesquelles le collège de l'Autorité, réuni dans sa formation de règlement des différends, de poursuite et d'instruction (RDPI), mène l'instruction préalable à la mise en demeure et peut décider d'engager des poursuites lorsque l'entreprise en cause ne s'y conforme pas dans les délais.

Le décret précise enfin la procédure suivie devant la formation restreinte du collège appelée à prononcer les sanctions, en particulier le déroulement des auditions.



Le collège exerce en trois formations distinctes les différentes compétences de l'Autorité. En particulier, les poursuites sont exercées par la formation RDPI, tandis qu'une éventuelle sanction est décidée par la formation restreinte.

L'avis de l'ARCEP

Le décret

L'ARCEP a adopté trois décisions de règlement de différend

L'ARCEP a adopté et publié cet été trois décisions de règlement de différend. Deux concernent le marché de gros des services à valeur ajoutée, l'autre, l'accès aux réseaux FttH.

L'une de ces décisions concerne l'accès aux réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné dans le cadre d'un réseau d'initiative publique.

Dans un différend opposant Orange au syndicat des communes du pays de Bitche (qui a déployé dans le département de la Moselle un réseau FttH d'initiative publique), l'Autorité a estimé qu'il convenait de retenir la solution demandée par Orange, visant à aménager des points de mutualisation au niveau des équipements passifs actuels afin de lui permettre d'accéder à ce réseau FttH. L'Autorité a également fait droit, pour l'essentiel, aux demandes d'Orange portant sur l'adaptation des conditions techniques et tarifaires de l'offre d'accès passif du syndicat des communes du pays de Bitche.

Les deux autres décisions concernent le marché de gros des services à valeur ajoutée.

- Dans un premier différend opposant Orange et Free Mobile, l'ARCEP a estimé que la facturation par Free Mobile d'un départ d'appel SVA n'était pas acceptable, compte tenu notamment des impacts de cette pratique sur la chaîne de valeur du marché SVA, à rebours de celle de l'ensemble du marché.

- Dans une seconde affaire opposant l'opérateur de service de renseignements téléphoniques Le Numéro (qui exploite notamment le 118 218) à Free Mobile, l'ARCEP a considéré qu'il convenait de fixer à 25% le taux raisonnable pouvant être appliqué par Free Mobile pour rémunération de ses prestations effectuées pour le compte du Numéro (contre 16,5% précédemment), en raison notamment des importantes augmentations successives, décidées par Le Numéro, du tarif de détail de ses services.



Le communiqué

Marché entreprises : l'ARCEP mène l'enquête concernant la qualité de service des offres de gros d'Orange



L'ARCEP a ouvert, le 26 mai 2014, une enquête administrative concernant la qualité de service des offres de gros régulées activées d'Orange destinées au marché entreprise (dites aussi "services de capacité"). En effet, depuis plus d'un an, une baisse significative de la qualité de service a été constatée sur ces offres de gros. Orange l'explique notamment par des événements climatiques hors norme (multiplication des épisodes orageux et inondations) survenus en 2013, qui auraient dégradé et dégraderaient toujours les délais de production et de réparation des accès entreprises.

Dans le cadre de l'enquête, l'Autorité examinera les actions engagées par Orange et s'attachera en particulier à vérifier si celles-ci sont en mesure de permettre une amélioration rapide et durable de la qualité de service.

Colloque international 2014 de l'ARCEP : c'est dans un mois !

Le prochain colloque international de l'ARCEP se déroulera à Paris le 9 octobre prochain sur le thème : *Vers "la grande convergence" des réseaux de communications électroniques.*

Le programme complet est désormais en ligne sur le site internet de l'Autorité. C'est Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat en charge du numérique, qui introduira cette journée de débats. Puis, opérateurs, équipementiers, associations de consommateurs, élus, universitaires, régulateurs européens prendront tour à tour la parole lors de trois tables-rondes successives ayant pour thèmes respectifs : quelles évolutions technologiques dans un univers convergent ? quel impact des évolutions technologiques sur les usages et les besoins ? quelles conséquences sur les modèles économiques et sur la régulation ?

A l'occasion de la tenue de ce colloque, Vinton Cerf, co-inventeur du protocole TCP/IP, chef évangéliste chez Google, et Louis Pouzin, inventeur du datagramme et de Cyclades, le premier réseau fonctionnant sur le principe de l'internet, témoignent, dans cette lettre hebdomadaire, et toutes celles qui seront diffusées jusqu'au colloque, de l'évolution du réseau (voir l'interview vidéo).



COLLOQUE INTERNATIONAL 2014 DE L'ARCEP
Paris, le 9 octobre

L'Autorité propose de nouvelles données en open-data

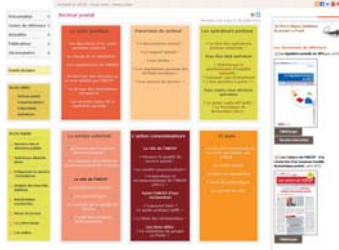
Dans son dernier observatoire du haut et du très haut débit, l'Autorité a inclus un fichier d'open data permettant de suivre, sur une longue période, une série d'indicateurs publics. Ces données vont également être mises en ligne sur le site d'Etalab.

L'ARCEP participe activement au mouvement d'ouverture des données publiques depuis deux ans. Dès le premier trimestre 2012, elle a publié, sur Etalab, les premières séries trimestrielles et annuelles de son observatoire des marchés de communications électroniques (services fixes et mobiles).

[Le fichier](#)[La page de l'ARCEP sur le site Etalab](#)

SECTEUR POSTAL

L'accès ciblé dédié au secteur postal sur le site internet de l'ARCEP fait peau neuve



Une version entièrement renouvelée de l' " accès ciblé " dédié au secteur postal a été mise en ligne.

Maintenant organisé en six rubriques, l'accès ciblé permet en quelques clics d'avoir une vue complète de la régulation postale : cadre juridique, panorama du secteur postal, informations pratiques à l'usage des opérateurs et des consommateurs, focus sur le service universel et principaux chantiers menés par l'Autorité...

[L'accès ciblé](#)

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR



EN FRANCE

Ça s'est passé cet été

- **Remaniement ministériel** - Emmanuel Macron a été nommé, le 27 août, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. Axelle Lemaire demeure secrétaire d'Etat en charge du numérique.
- **Fusions / Acquisitions (1)** - Iliad a déposé, le 1er août, une offre de 15 milliards de dollars pour acquérir les 56,6% de T-Mobile US, le quatrième opérateur mobile américain, détenus par Deutsche Telekom.
- **Fusions / Acquisitions (2)** - Le 29 août, Vivendi a annoncé l'ouverture de négociations exclusives avec l'opérateur espagnol Telefonica pour lui céder sa filiale brésilienne GVT. Telecom Italia avait présenté une offre rivale le 8 août.
- **Consolidation du marché français** - Le 5 août, Bouygues Telecom a affirmé n'avoir reçu " aucune offre de rachat " pour sa filiale télécom.
- **Réseaux mobiles / panne** - Le 25 juillet et le 19 août, SFR a été victime de pannes sur son réseau mobile.
- **Contenus** - Le 22 juillet, Netflix a confirmé son arrivée en septembre en France et dans cinq autres pays d'Europe.

Couverture mobile : près de 14 000 sites 4G en service en France

Le 3 septembre, l'Agence nationale des fréquences a publié son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G, 3G et 4G. Ce dernier fait état de 13 897 sites 4G en service au 1er septembre 2014 et de 17 140 sites autorisés à cette même date, tous opérateurs confondus, un chiffre en hausse de 2,7% par rapport au mois dernier.

Trois bandes de fréquences permettent de fournir les services 4G : les bandes 800 MHz, 1 800 MHz et 2 600 MHz. C'est Orange qui, avec 7 169 sites, détient désormais le nombre le plus important de sites 4G.

L'observatoire suit également le déploiement des réseaux 3G et 2G. Le nombre total de sites 2G et 3G reste stable : pour la 3G, il s'établit à 38 894 au 1er septembre 2014 (38 815 au 1er juillet dernier) ; pour la 2G, il est de 39 021 au 1er septembre 2014 contre 39 003 en août. Free Mobile a accéléré le déploiement de son réseau 3G : plus de 600 nouvelles antennes ont été autorisées en juillet et août, plus du double de celles reçues en mai et en juin.

[L'observatoire](#)

" Vers la République numérique " - Axelle Lemaire annonce un projet de loi relatif au numérique pour 2015



La secrétaire d'Etat en charge du numérique a présenté lors du Conseil des ministres du 3 septembre, une communication sur la stratégie du gouvernement dans le numérique.

Le projet porte le nom de " République numérique " et vise, pour la secrétaire d'Etat, à être " un environnement



qui favorise l'innovation dans le respect de [nos] valeurs, avec des objectifs d'inclusion du territoire et d'égalité sociale", comme elle l'a expliqué dans une interview donnée aux Echos le 4 septembre.

Ce projet comportera trois volets principaux :

- la formation aux usages numériques destinée à la jeunesse, aux salariés et aux demandeurs d'emplois ;
- l'accès de tous les territoires à internet via le plan " France Très haut débit " et à la téléphonie mobile ; Axelle Lemaire a ainsi affirmé qu'un " objectif ambitieux " de traitement des zones " blanches " dans les zones rurales et péri-urbaines sera fixé ;
- le développement des usages numériques dans les territoires par les populations exclues.

La secrétaire d'Etat a aussi annoncé qu'une concertation sera lancée avant la fin septembre par le Premier ministre - animée par le Conseil national du numérique - afin de préparer un projet de loi relatif au numérique qui sera soumis au Parlement en 2015.

La communication du Conseil des ministres



UTILISATEURS

Fiabilité des cartes de couverture mobile : les opérateurs ont corrigé leurs cartes

Chaque année, l'ARCEP vérifie sur le terrain, sur un échantillon représentatif de lieux, la fiabilité des cartes de couverture que les quatre opérateurs mobiles ont l'obligation de publier sur leurs sites. En juillet dernier, l'ARCEP a publié les résultats de ces mesures de la couverture 2G/3G/4G.

Cette enquête a notamment montré que les cartes 4G de Bouygues Telecom et Orange présentaient un bon niveau de fiabilité, celui de Free Mobile et de SFR étant plus faible. Ces deux opérateurs ont corrigé, dans les délais qui leur avaient été impartis par l'Autorité, c'est-à-dire avant le 18 juillet dernier, les cartes 4G qu'ils publiaient respectivement sur leur site internet. Elles présentent désormais une couverture plus faible mais un niveau de fiabilité plus élevé. L'ARCEP veillera à ce que la fiabilité de ces cartes continue de s'accroître à l'avenir.



L'observatoire



AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

L'avenir des fréquences 700 MHz : Pascal Lamy remet un rapport à Commission européenne



En janvier 2014, Neelie Kroes, Commissaire européenne à la stratégie numérique, confiait à Pascal Lamy, ancien commissaire européen et ancien DG de l'Organisation Mondiale du Commerce, la mission de réfléchir à l'avenir de la bande de fréquences Ultra-Haute-Fréquence (UHF) (470 à 790 MHz) en Europe.

Actuellement utilisée par le secteur de l'audiovisuel, la bande UHF, est en effet au cœur de discussions internationales afin de préparer la Conférence mondiale des télécommunications (CMR) qui se tiendra en 2015. La précédente CMR, en 2012, avait déjà décidé de la réaffectation du haut de la bande UHF (dite " bande 700 ") aux services mobiles, pour répondre à la forte croissance du trafic sur les réseaux mobiles.

Le 1er septembre 2014, Pascal Lamy a remis son rapport à la Commission européenne, proposant une feuille de route en trois étapes :

- la date cible de 2020 est proposée pour une réaffectation effective de la " bande 700 MHz " (694-790 MHz) aux services mobiles dans toute l'Europe, avec un calendrier anticipé pour les pays qui le souhaiteraient ;
- la conservation, pour la diffusion audiovisuelle, jusqu'en 2030, du reste de la bande UHF (470-694 MHz) ; audiovisuelle ;
- d'ici 2025, rendez-vous afin de faire un bilan de l'utilisation du spectre UHF en tenant compte des évolutions des secteurs audiovisuel et télécom.

Le rapport " Lamy " s'est inscrit dans un processus de concertation au sein d'un groupe consultatif à haut niveau, rassemblant les représentants des secteurs des télécoms et de l'audiovisuel. Les propositions du rapport sont cependant présentées par Pascal Lamy en son nom propre, en l'absence de consensus final au sein du groupe.

Le communiqué

Le rapport

ET AUSSI ...



ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

Les MOOCs font aussi leur rentrée !

France Université numérique (FUN) a fait sa rentrée cette semaine en ouvrant les inscriptions de 18 MOOCs (*Massive Open Online Courses* ou Cours en ligne ouverts à tous). Lancée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en octobre 2013, cette plateforme permet à tous d'accéder, en ligne et gratuitement, à des cours variés dispensés par des établissements de l'enseignement supérieur.



Parmi ces 18 MOOCs, des nouveautés : un cours de programmation proposé par l'INRIA ou encore un cours intitulé " *L'Union européenne au défi de l'intégration économique* " donné par l'ENS Lyon.

Mais aussi des formations déjà proposées par FUN l'année dernière. C'est le cas des deux MOOCs dispensés par l'institut Mines-Télécoms qui relance cette année une session de ses deux cours consacrés aux réseaux mobiles et aux réseaux de données. A noter que le cours " *Principes de réseaux de données* " est au programme des premières années des écoles télécoms de l'institut Mines-Télécoms. A l'issue du cours, un certificat, correspondant à 2 crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits universitaire nécessaire à la validation d'une année), est proposé par l'école, sous la forme d'un examen individuel.

Inscrivez-vous !

FUN



L'INTERVIEW

Convergence des réseaux (1/5)

Interviews croisées de Vinton CERF, co-inventeur du protocole TCP/IP, chef évangéliste chez Google, et de Louis POUZIN, inventeur du datagramme et de Cyclades, le premier réseau fonctionnant sur le principe de l'internet

Le 9 octobre prochain, l'ARCEP organise un colloque international sur la convergence des réseaux. Les réseaux et services de communications électroniques sont en effet entrés dans un vaste mouvement de transformation : des composantes techniques à l'origine distinctes (Wi-Fi, ADSL, FttX...) s'unifient autour de l'architecture IP et des services de données, la connectivité à haut et très haut débit tire parti à la fois des infrastructures fixes et mobiles, et les offres commerciales fixes et mobiles, jusqu'alors distinctes, s'effacent devant les offres triple ou quadruple play.

Bref, la grande convergence numérique est en route et transforme les modèles économiques des acteurs, leur positionnement dans la chaîne de valeur mais aussi la régulation. Comment les pères fondateurs de l'internet voient-ils ces évolutions ? Deux d'entre eux, Vinton Cerf et Louis Pouzin, ont accepté de nous parler du réseau des réseaux et de son avenir.

C'est le premier épisode d'une série de cinq qui seront diffusés chaque semaine dans notre Lettre Hebdo jusqu'au colloque du 9 octobre. Thème de cette semaine : internet, un réseau en perpétuelle évolution. La semaine prochaine : la neutralité du net.

> [Le programme du colloque de l'ARCEP](#)



ILS ONT DIT ...

" *Il va nous falloir être au front de l'innovation, de la France de demain et du numérique. Un combat que l'on doit mener parce que c'est là, et avec ça, que la bataille de demain se gagnera* "

Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, le 27 août 2014.



LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

4

La France se positionne au 4e rang mondial du classement " e-gouvernement ", selon le rapport de l'ONU " United Nations e-Government survey 2014 ", derrière la Corée du Sud, l'Australie et Singapour. Le classement couvre trois indices : les services en ligne, les infrastructures de télécommunication et le capital humain. La France occupe la première place mondiale dans les services publics en ligne et figure parmi les pays ayant obtenu les meilleurs scores en matière d'ouverture et réutilisation des données publiques.

> [Le rapport](#)

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98